



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 7 février 2024

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 026-212600886-20240205-DELIB2024_04-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024.04 Séance du 5 février 2024

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 5 février 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 30 janvier 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Florence DEGOUGE à Mme Céline LOPEZ, M. Christian RAMAT à M. Christian GAUTHIER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Caroline BILLION-REY à M. Fabrice GAY, M. Eric SAULLE à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 20

M. Lilian CHEYNEL a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Projet d'extension de la salle de motricité de l'école Marc-Antoine et Rosalie Jullien – Définition des objectifs, du programme des travaux et de l'enveloppe prévisionnelle

Rapporteur : Pierre MELESI

La commune de Chatuzange le Goubet a conduit une réflexion en vue de construire une extension de la salle de motricité de l'école maternelle du groupe scolaire de Pizançon (Marc-Antoine et Rosalie Jullien).

Il précise que les objectifs de cette réalisation sont :

- Offrir un espace plus spacieux pour développer les activités gymniques.
- Améliorer les conditions de travail du personnel enseignant et communal.
- Optimiser le fonctionnement des activités.
- Organiser les espaces (salle d'activité, rangement, ...).
- Apporter plus de luminosité.
- Maîtriser les consommations énergétiques.
- Mettre aux normes afin de préserver la responsabilité du Maire et de la commune.

Ce projet devra intégrer la notion de développement durable tant sur les aspects techniques, environnementaux et énergétiques.

L'enveloppe prévisionnelle totale prévue pour cette opération est de 200 000 € H.T. se décomposant de la manière suivante :

- 170 000 € H.T. pour la construction en extension du bâtiment, l'aménagement intérieur de la salle existante, l'aménagement de ses abords et les travaux de VRD ;
- 30 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre, les missions de Control Technique et de Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé, étude de sol et frais annexes.

Monsieur le rapporteur indique que le détail de ce projet est traduit dans le programme ci-annexé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Vu le code de la commande publique ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240205-DELIB2024_

Conseil Municipal du 5 février 2024



N°2024.04
(suite 1/1)
Séance du 5
février 2024

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 026-212600886-20240205-DELIB2024_04-DE



- **APPROUVE** le programme prévisionnel des travaux et l'enveloppe financière affectée à cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à engager la procédure de passation des Marchés.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,





ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2024 - 004

**EXTENSION DE LA SALLE DE MOTRICITE AVEC
AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA SALLE EXISTANTE DE
L'ECOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE MARC-
ANTOINE ET ROSALIE JULLIEN SITUE A PIZANCON.**

Maîtrise d'ouvrage communale

PROGRAMME



1- Présentation de l'étude

1.1 Préambule

La commune de CHATUZANGE LE GOUBET a conduit une réflexion en vue de créer une extension de la salle de motricité avec aménagement intérieur de l'existant de l'école maternelle de Pizançon (Marc-Antoine et Rosalie Jullien).

Il précise que les objectifs de cette réalisation sont :

- Offrir un espace plus spacieux pour développer les activités gymniques.
- Améliorer les conditions de travail du personnel enseignant et communal.
- Optimiser le fonctionnement des activités.
- Organiser les espaces (salle d'activité, rangement, ...).
- Apporter plus de luminosité.
- Maîtriser les consommations énergétiques.
- Mettre aux normes et sécuriser la responsabilité du Maire et de la commune.

Ce projet devra intégrer la notion de développement durable tant sur les aspects techniques, environnementaux et énergétiques.

L'enveloppe travaux proposée par le maître de l'ouvrage pour la construction de cet ouvrage est de 170 000 € H.T. Ce montant comprend le coût de la construction de l'aménagement intérieur de l'existant, les travaux de VRD et l'aménagement de ses abords.

1.2 Présentation du document

Le présent document a été réalisé à la suite de l'inventaire des besoins.

Il présente le site de l'opération, les objectifs généraux, les données de base, les besoins à satisfaire et les exigences principales à respecter.

Il définit l'ensemble des contraintes techniques à respecter pour la conception de cette extension.

Ces éléments sont à compléter par l'ensemble des normes et réglementations en vigueur. En cas d'incohérence entre une demande du programme et une norme, il sera nécessaire de retenir la contrainte la plus forte.

D'une manière générale, les différentes contraintes sont présentées par le fonctionnement futur afin d'atteindre les objectifs définis à l'article 3 du présent document.

Les surfaces mentionnées dans le programme sont des surfaces utiles, c'est-à-dire hors emprise des murs, cloisons et gaines.

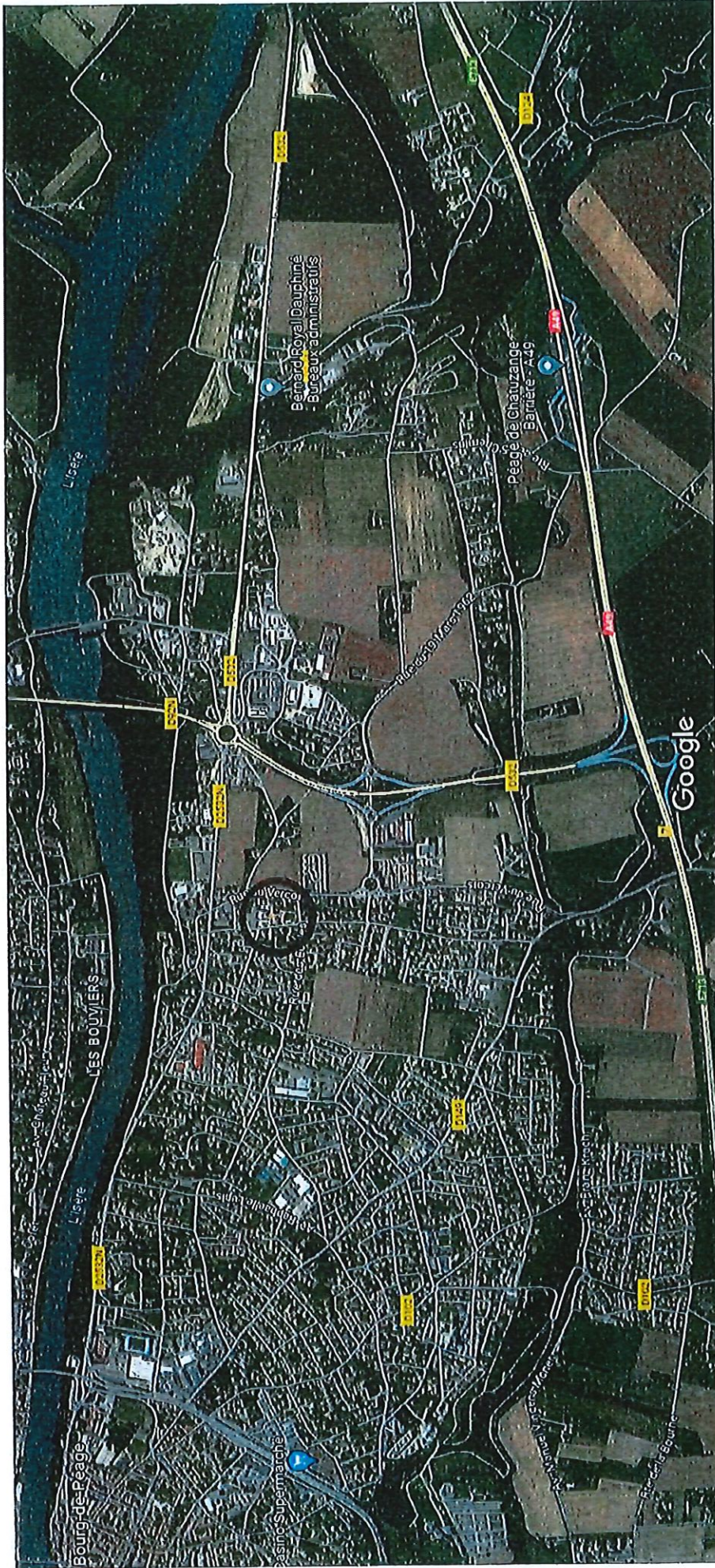
2- Le site

2.1 Présentation du terrain

L'emprise foncière, support du projet, se situe au 16 rue Félix Tournigand à Pizançon.

Le tènement, objet du projet, présente une bonne planimétrie.

2.1.1 Localisation – plan de situation et extrait cadastral (ci-après)

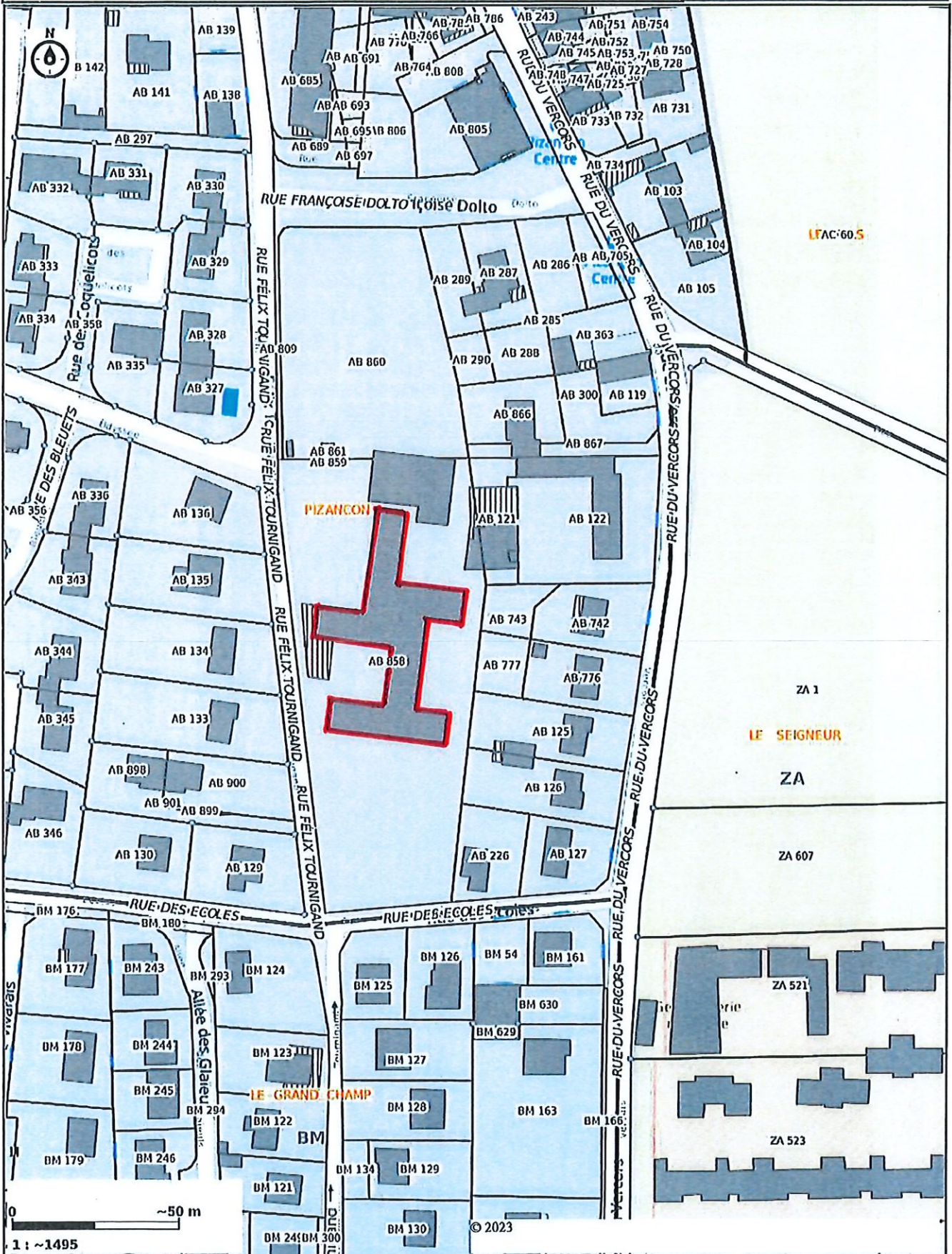


Images ©2023 Google, Images ©2023 CNES / Airbus, Landsat / Copernicus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2023 Google 200 m



Titre de l'export

Extrait cadastral



2.2 Contraintes urbaines

La parcelle correspondante au tènement immobilier est cadastrée section AB n° 858 et classée en zone Ub du PLU. Les principales contraintes sont définies dans les différents articles du règlement du PLU.

Il est à noter que le tènement, objet du projet n'est frappé d'aucune servitude d'utilité publique.

2.3 Contraintes de réseaux

Le bâtiment, objet du projet, est desservi par tous les réseaux publics et sans contrainte pour le projet.

3- Les objectifs de l'opération

3.1 Objectifs du maître d'ouvrage

- ⇒ Offrir un espace plus fonctionnel à la pratique des activités gymniques.
- ⇒ Veiller à minimiser la consommation énergétique de cette extension
- ⇒ Réaliser une construction dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- ⇒ Prendre en compte l'accessibilité handicapé.

3.2 Notion de coût global

Le coût global de l'opération a été estimé à 200 000 € H.T. comprenant le coût des travaux (construction du bâtiment, aménagement de la salle existante, VRD et aménagement des abords), la maîtrise d'œuvre, le CSPS, le contrôle technique, les études de sol et un montant pour les frais annexes.

3.3 Autres objectifs

Concernant les contraintes d'accès :

Le site en question est desservi par plusieurs accès. Ces accès seront préservés.

Concernant l'organisation sur le tènement :

L'extension projetée devra s'étendre au Sud de la salle existante.

4- Les besoins

4.1 Le type de construction souhaitée

a) Construction de plain-pied selon 3 orientations :

- ⇒ Création en extension de la salle existante sur le même niveau de plancher.
- ⇒ Création d'un local rangement intérieur.
- ⇒ Création d'un point d'eau intérieur.

4.2 Les besoins en équipements

Quelques points particuliers liés au fonctionnement de la structure :

- *Voiries et aménagements de surface :*

- Création d'un espace vert (massif).
- Remise en état de la cour après travaux.

- Eaux pluviales :

Leur traitement et l'évacuation seront réalisés conformément aux dispositions de la réglementation et du règlement du P.L.U.

- Eaux usées :

Leur traitement et l'évacuation seront réalisés conformément aux dispositions de la réglementation. A raccorder au réseau public d'assainissement.

- Incendie :

La défense incendie sera assurée conformément à la réglementation en vigueur. Le bâtiment est équipé d'une alarme incendie qu'il faudra modifier et compléter.

- Electricité :

A raccorder sur le réseau électrique existant selon les normes en vigueur.

- Chauffage :

Par extension du réseau de chaleur existant. Réseau monotube raccordé à la chaufferie gaz naturel.

- Rafraîchissement :

Il n'est pas prévu de système de rafraichissement.

- Télécommunications :

Prévoir une ligne IP et une ligne Internet.

- Espaces verts :

Création d'un massif au Sud de la partie en extension.

- Eclairage :

Un éclairage à économie d'énergie sera installé (Led).

- Communication :

Prévoir le câblage dans la salle pour permettre l'installation d'un vidéoprojecteur avec son écran mural automatique.

- Serrurerie :

Toutes les portes de dessertes intérieures et extérieures devront être rattachées à l'organigramme du contrôle d'accès de la Mairie par extension de celui-ci.

Le Maître d'ouvrage fournira toutes les serrures contrôle d'accès après inventaire des portes à équiper.

- Sécurité du bâtiment :

RAS.

5 - Tableau des surfaces

Les surfaces utiles renseignées ci-après sont à titre indicatif.

TABLEAU DES SURFACES OBJET DU PROJET

	Existant	A créer en extension	A créer dans l'existant
Salle existante	75 m ²	60 m ²	
Espace correspondant à l'entrée			5 m ²
Local rangement			10 m ²
Total de la salle de motricité	135 m ²		
Espace évolution pour les activités	120 m ²		

V.R.D. :

Raccordement des eaux pluviales au réseau existant.
 Réaménagement des abords immédiats de l'extension projetée.

6 – Conditions opérationnelles

Les conditions opérationnelles utiles à indiquer concernent synthétiquement deux points.

7.1 L'estimation prévisionnelle des coûts des travaux

Les coûts de travaux liés à l'extension et l'aménagement intérieur de la salle existante avec ses équipements sont estimés à : 170 000 € HT. Ce cout comprend les VRD et espace vert.

7.2 L'échéancier prévisionnel de l'opération

Les échéances importantes à retenir sont celles-ci :

1) Février / mars 2024 : consultation et choix du maître d'œuvre.

2) Esquisse et Avant-Projet Sommaire bouclés pour fin avril 2024.

3) Mai 2024 : dépôt du P.C. valant AT (Autorisation de Travaux). 5 mois de délai d'instruction.

4) Décembre 2024 : purge des délais de recours (tiers et administratif).

5) Janvier 2025 : procédure de Marché Public (Marché à Procédure Adaptée, M.A.P.A.) Consultation et analyse des offres.

6) Mars 2025 : attribution des marchés.

7) Avril 2025 : O.S. de démarrage du chantier

8) Mai 2025 : démarrage des travaux. 3 mois de travaux.

Une vigilance particulière est attendue pour cette période de travaux qui se dérouleront en site occupé.

9) Fin juillet 2025 : réception des travaux.

10) Août 2025 : passage de la commission de sécurité.

11) Septembre 2025 : mise en service de la salle.